

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00087 Numéro SIREN : 835 274 192 Nom ou dénomination : A.G.C.E

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2021 sous le numéro de dépôt 13273

A.G.C.E

SAS au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 176 RUE DE VIENNE
45590 SAINT-CYR-EN-VAL
RCS n°835274192- RCS ORLEANS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL

Le 23 juillet 2021, les actionnaires de la société A.G.C.E se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur JANOIS THIERRY.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur JANOIS NICOLAS, propriétaire de 490 actions, représentant 490 voix,
- Monsieur JANOIS THIERRY, propriétaire de 510 actions, représentant 510 voix, Président de la société.

Soit au total 2 actionnaire(s) présent(s), totalisant 1000 Actions sur les 1000 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2020.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions

N.J
J

figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2020

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 61 615,14 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 61 615,14 Euros, du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 1 497,07 Euros, formant un résultat affectable de 60 118,07 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 100,00 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 60 000,00 Euros, soit 60,00 Euros par Actions.
- Au report à nouveau pour 18,07 Euros ;

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2020. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

 N-J

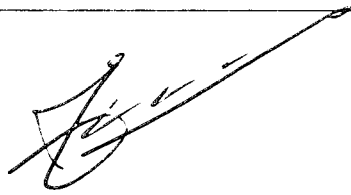
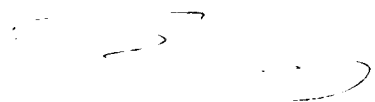
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à SAINT-CYR-EN-VAL.

Le 23/07/2021.

Signatures des actionnaires :

Monsieur JANOIS NICOLAS	
Monsieur JANOIS THIERRY	

A.G.C.E.

SAS au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 176 RUE DE VIENNE
45590 SAINT-CYR-EN-VAL
RCS n°835274192- RCS ORLEANS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 61 615,14 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 129 000,00 Euros hors taxes contre 55 500,00 Euros hors taxes pour l'exercice précédent : soit une augmentation de 73 500,00 Euros.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 129 000,01 Euros contre 55 500,00 Euros l'exercice précédent : soit une augmentation de 73 500,01 Euros

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 47 354,77 Euros contre 47 826,71 Euros l'exercice précédent : soit une diminution de 471,94 Euros pour une variation de -0,99%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 2 951,10 Euros contre 8,12 Euros l'exercice précédent : soit une augmentation de 2 942,98 Euros.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 21 904,65 Euros contre 8 867,00 Euros l'exercice précédent : soit une augmentation de 13 037,65 Euros.
- Les liquidités sont de 20 517,47 Euros contre 18 767,15 Euros l'exercice précédent : soit une augmentation de 1 750,32 Euros pour une variation de 9,33%.

Pour cet exercice :

- Les autres achats et charges externes sont de 46 718,57 Euros contre 39 924,16 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 6 794,41 Euros pour une variation de 17,02%.
- Les salaires et traitements sont de 0,00 Euros contre 7 300,00 Euros l'exercice précédent ; soit une diminution de 7 300,00 Euros pour une variation de -100%.
- Les dotations aux amortissements sont de 635,70 Euros contre 601,12 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 34,58 Euros pour une variation de 5,75%.
- Les autres charges sont de 0,50 Euros contre 1,43 Euros l'exercice précédent ; soit une augmentation de 0,93 Euros pour une variation de -65,03%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 est de 61 615,14 Euros.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Matériel de bureau et informatique : 549,25 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été réalisée depuis l'ouverture de l'exercice.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 61 615,14 Euros, du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 1 497,07 Euros, formant un résultat affectable de 60 118,07 Euros, l'assemblée générale propose de procéder aux affectations suivantes :

- A la dotation à la réserve légale, soit 100,00 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 60 000,00 Euros, soit 60,00 Euros par action.
- Au report à nouveau pour 18,07 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-CYR-EN-VAL

Le 02/07/2021

La Présidence

A.G.C.E

SAS au capital de 1000,00 euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE
45590 SAINT-CYR-EN-VAL
RCS n°835274192- RCS ORLEANS

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRÉSIDENCE SUR LES CONVENTIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Chers actionnaires,

Il est indiqué qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Fait à SAINT-CYR-EN-VAL
Le 02/07/2021

La Présidence.

A.G.C.E

SAS au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 176 RUE DE VIENNE
45590 SAINT-CYR-EN-VAL
RCS n°835274192- RCS ORLEANS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUILLET 2021, PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

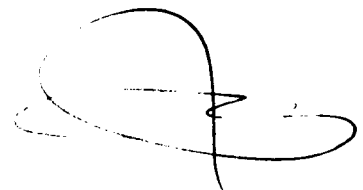
Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 61 615,14 Euros, du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 1 497,07 Euros, formant un résultat affectable de 60 118,07 Euros, l'assemblée propose de procéder à l'affectation suivante :

- A la réserve légale, soit 100,00 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 60 000,00 Euros, soit 60,00 Euros par action. Ce dividende devrait être payé au siège social à partir du :
- Au report à nouveau pour 18,07 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.



A.G.C.E

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE

45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS ORLEANS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le 23 juillet 2021, les actionnaires de la société A.G.C.E se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2020

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui l'ont apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 61 615,14 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

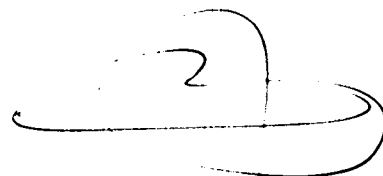
En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 61 615,14 Euros, du report à nouveau débiteur antérieur pour un montant de 1 497,07 Euros, formant un résultat affectable de 60 118,07 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 100,00 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 60 000,00 Euros, soit 60,00 Euros par part sociale.
- Au report à nouveau pour 18,07 Euros ;



Sur ce dividende, et pour les actionnaires personne(s) physique(s), il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

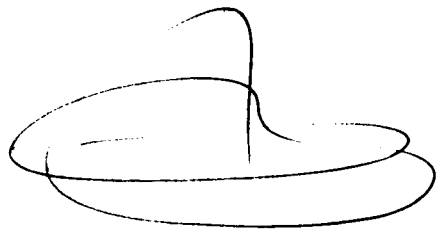
Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2020. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours des trois exercices précédents.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 23/07/2021.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' or 'G' shape with a vertical line extending upwards from the center.

2

(1)

BILAN - SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (article 902 du code de commerce)
A vis du code général des impôts

N°15948*03

Désignation de l'entreprise A.G.C.E.										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 176 RUE DE VIENNE										45590 SAINT-CYR-EN-VAL	
SIRET 83527419200011											
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12										Durée de l'exercice précédent *	
										Exercice clos le 31/12/2020	
ACTIF										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles		{ Fonds commercial *		010		012				
			{ Autres *		014		016				
	Immobilitisations corporelles *				028	5 358	030	1 619		3 739	
	Immobilitisations financières * (1)				040	381 492	042			381 492	
	Total I (5)				044	386 850	048	1 619		385 231	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, et, cours de production *				050		052			
		Marchandises *				060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *				068	19 200	070		19 200	
		{ Autres * (3)				072	2 705	074		2 705	
	Valeurs mobilières de placement				080		082				
	Disponibilités				084	20 517	086			20 517	
	Charges constatées d'avance *				092		094				
	Total II				096	42 422	098			42 422	
	Total général (I + II)				110	429 272	112	1 619		427 654	
PASSIF										Exercice N N-1 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					1 000	
	Ficarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau				134					-1 497	
	Résultat de l'exercice				136					61 615	
	Provisions réglementées				140						
Total I				142					61 118		
Provisions pour risques et charges				Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					310 689	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					7 340	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)		169			50 163				48 506	
Produits constatés d'avance				174							
Total III				176					366 536		
Total général (I + II + III)				180					427 654		
RUBRIQUES	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		549		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	380		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01-SD

Formulaire obligatoire article 902 septies
Annexe du Code général des impôtsDésignation de l'entreprise **A.G.C.F**Néant ☐ ***A- RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé au titre de l'IR ☐ 018 ☐Exercice N clos le
31.12.2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		211		
		services *			218	129 000	
	Production stockée *		(- Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	129 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * (- dont crédit-bail - - mobilier - - immobilier)				242	46 739	
	Impôts, taxes et versements assimilés (- dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. annexe 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	636	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges				262	1	
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	47 355	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	81 645	
Produits financiers (III)		280					
Charges financières (IV)					294	2 051	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)					300		
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 273 sexies)	347				
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	17 079	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	61 615	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	61 615	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOI-SD)			324	17 079		
	Divers * dont amortissements excédentaires des crédits d'impôts	247		330			
	Écart de valeur liquidative sur OPCVM		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44 septies)		986				
	ZEU (TE (44 octies et octies 4))		987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies 4)		989				
	ZRD (44 terdecies)		127				
	ZRR (44 quaterdecies)		138				
	Bassins d'emploi (44 quaterdecies)		993				
	ZIANG (44 quaterdecies)		345				
	BUTD (44 septies)		995				
	Zone de développement prioritaire (44 septies)		995				
	Crédance due au titre du report en arrière du déficit		346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		653				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641					
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	78 694	354
Bénéfice col. 1							
Déficit col. 2							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	78 694	372
Bénéfice col. 1							
Déficit col. 2							

* Des explications concernant ces abréviations figurent dans la notice n° 2033-NOI-SD